



CONDITIONS d'ADMISSION ***Stages Travaux Sous Tension***

Ces conditions liées à la **SECURITE DES MONTEURS en RESEAUX ELECTRIQUES** incombent aux :

- MONTEURS de RESEAUX
- CHEFS D'ENTREPRISES
- DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS
- FORMATEURS des Centres de Formation

Ces exigences et obligations relèvent :

- du Code du Travail
- du Comité des Travaux Sous Tension
- des prescriptions ou règles d'exécution des travaux (CET BT)

PRE-REQUIS :

Toute personne âgée de plus de 18 ans ayant des connaissances et une pratique adaptée au domaine d'activités concerné.

Elle devra posséder un certificat médical d'aptitude à pratiquer les travaux sous tension délivré par un médecin du travail.

Les pré-requis sont différents selon les modules .

DOCUMENTS à fournir IMPERATIVEMENT en début de stage :

1 certificat médical datant de moins de 6 mois délivré par un Médecin du Travail mentionnant :

- l'aptitude aux Travaux sous Tension
- l'aptitude aux travaux en Hauteur

1 engagement écrit de l'employeur sur les pré-requis se rapportant au (x) module(s) concerné(s)

EQUIPEMENTS de PROTECTIONS INDIVIDUELLES

La liste précisant ces équipements E.P.I. est fournie avec la convention de formation.